



Syndicat
National des
Professionnel·le·s
de la Petite Enfance

Marolles-sur-Seine, le 27 juin 2022

[Communiqué] Mercredi 22 juin, une petite fille de 11 mois est décédée dans une micro-crèche à Lyon. Le communiqué du Procureur de la République du 24 juin mentionne que l'unique professionnelle présente "*avait aspergé puis lui avait fait ingérer un produit caustique*".

Les professionnel·le·s de la petite enfance sont choqué·e·s à l'annonce de cette tragédie. Le SNPPE est sidéré.

D'une manière plus large, le SNPPE veut pointer du doigt le cadre réglementaire des micro-crèches.

Ces structures, créées en 2007¹, permettaient d'accueillir 9 enfants à leur création (désormais 12²). Elles ont été imaginées pour permettre de créer des places de crèches en secteur rural. Mais, afin que la structure ne soit pas trop onéreuse en fonctionnement, sous la pression des représentants des gestionnaires, un cadre réglementaire dérogatoire a été mis en place permettant de n'avoir qu'un·e seul·e professionnel·le à l'ouverture et à la fermeture jusqu'à 3 enfants.

Cette mesure est d'ailleurs aussi possible depuis le 1er avril 2020³ en raison de la crise sanitaire pour l'ensemble des crèches quelle que soit leur capacité d'agrément.

Le SNPPE rappelle que le collectif "Pas de bébés à la consigne" dont il est membre dénonce depuis 2009 les atteintes à la qualité d'accueil du jeune enfant en France.

A la lumière de ce rappel du contexte ayant amené le développement des micro-crèches, le SNPPE exige :

- l'arrêt immédiat de la mesure exceptionnelle permettant aux crèches de n'ouvrir qu'avec un·e seul·e professionnel·le quelle que soit la capacité d'accueil de la structure
- l'arrêt immédiat de la mesure dérogatoire permettant aux micro-crèches de n'ouvrir qu'avec un·e seul·e professionnel·le.

La mort d'un bébé en crèche par manque d'encadrement est une mort de trop !

Le SNPPE est persuadé que ce drame aurait été plus facilement évité si la professionnelle avait pu passer le relais à une collègue.

Il rappelle que le secteur de la petite enfance se bat depuis des décennies contre la déréglementation constante qu'il subit. Permettre d'accueillir plus d'enfants par professionnel·le par toute sorte de subterfuge réglementaire est le fil conducteur de l'ensemble des décrets qui sont parus ces 20 dernières années.

¹ Décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique, article 24

² Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, article 8

³ fiche "Modes d'accueil du jeune enfant et accueil des enfants de 0 à 3 ans des publics prioritaires" du Ministère des Solidarités et de la Santé, 1er avril 2020

Cette déréglementation n'a ni résolu le manque de places en crèche, ni amélioré la qualité d'accueil des crèches. Bien au contraire, le secteur de la petite enfance fait désormais face à une crise sans précédent qui n'a su être anticipée et maîtrisée par les gouvernements successifs : conditions de travail de plus en plus pénibles, salaires de misère, pénurie de professionnel.le.s par absence de réévaluation des effectifs des centres de formation... la liste est beaucoup trop longue! L'Etat ne prend pas la mesure des enjeux de la petite enfance pour notre société pourtant les voyants sont au rouge depuis longtemps. **La réflexion financière prime sur LA SEULE réflexion qui aurait dû être : l'humain!**

Le SNPPE ne cessera de revendiquer la fin de la marchandisation du secteur de la petite enfance et de dénoncer les logiques purement économiques de la CNAF (et donc de l'Etat) pour financer le fonctionnement des crèches.

Il somme M. Damien ABAD, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées en charge de la petite enfance de réagir immédiatement.

Beaucoup de professionnel.le.s craignent qu'il faille un drame pour que l'on prenne conscience de la réalité d'accueil. Hélas, il a eu lieu.

Arrêtez de faire des économies sur le dos des familles et de leurs enfants!

Il faut désormais former en nombre suffisant des professionnel.le.s avec des formations qui *“montent en compétence et en qualification des professionnel-le-s, en réponse au haut niveau d'exigence de la société et des familles, en matière d'accueil et d'éducation du jeune enfant de qualité⁴”*, assurer un encadrement secure pour des enfants qui ne sont pas capables d'appeler à l'aide en cas d'urgence...

Il faut investir massivement dans la petite enfance pour que plus jamais un bébé ne meurt car la réglementation ne l'a pas assez protégé.

Contact :

Syndicat National des Professionnel.le.s de la Petite Enfance

21 rue du stade 77310 MAROLLES-SUR-SEINE

contact@snppe.fr

⁴ Rapport de Sylviane Giampino : Développement du jeune enfant – Modes d'accueil, Formation des professionnels, **mai 2016 (!!!)**, page 144